



Centre de Perfectionnement Interprofessionnel Interprofessionelles Weiterbildungszentrum

Communiqué de presse

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel est né!

La formation tout au long de la vie occupe désormais une place de choix dans la loi fribourgeoise grâce au nouveau règlement de la formation professionnelle, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Le Centre de perfectionnement et d'informatique (CPI) est rebaptisé en Centre de perfectionnement interprofessionnel.

La loi sur la formation professionnelle vise à appliquer et à développer la préparation à la formation professionnelle initiale, la maturité professionnelle fédérale et la formation continue à des fins professionnelles. Si on peut considérer que la formation initiale porte aujourd'hui ses fruits, il est apparu fondamental de renforcer la formation continue à des fins professionnelles.

Cette mission a été confiée depuis 1986 au Centre de perfectionnement et d'informatique (CPI), dont le nom, face à l'élargissement de ses domaines d'application et de compétences nécessitait une impérieuse adaptation. C'est donc avec beaucoup de fierté que nous rebaptisons le CPI en **Centre de perfectionnement interprofessionnel**.

En effet, avec ses 7 domaines de formation et ses quelques 150 cours proposés à tous niveaux, la particule « informatique » ne correspondait plus à la réalité. Une réalité où il est possible de se former tant en soudure, qu'en comptabilité ; en pédagogie ou encore en ressources humaines et en conduite, bien que l'offre liée à l'informatique soit toujours aussi développée.

Le bilinguisme du canton y est respecté puisque le Centre de perfectionnement interprofessionnel renforce à l'interne déjà, ses compétences en allemand mais étend la collaboration avec des partenaires alémaniques.

Ce positionnement a permis d'augmenter substantiellement l'offre de cours en allemand pour 2009, et ce n'est qu'un début !

Le nouveau règlement étend la mission du CPI à la formation professionnelle supérieure, plusieurs parcours visant à l'obtention de brevets fédéraux vous sont proposés :

Brevet fédéral d'agent-e technico-commercial-e
Brevet fédéral de formateur-formatrice
Brevet fédéral de spécialiste en conduite d'une équipe
Brevet fédéral de conseiller-ère en personnel
Brevet fédéral de spécialiste en gestion du personnel
Brevet fédéral d'informaticien-ne

Fribourg, le 23 janvier 2009

Pour tout renseignement complémentaire :

Stéphane Rolle, directeur, 026 305 27 60, stephane.rolle@cpi.ch